

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 25  
- ayant pris part au vote : 32  
- procurations : 7

L'an deux mille dix-sept et le 03 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 27 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, M. ERWAN DANIEL

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. DENIS MOLET), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

**Etait absent excusé** : M. NICOLAS COSTES.

JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

## DÉLIBÉRATION n°2017/55

### **Objet : Création des postes saisonniers**

Vu la loi n°82-313 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu l'article 34 de la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et que celui-ci doit mentionner, sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Procéder à la modification du tableau des effectifs communaux pour la création de 33 postes de saisonniers pour l'été 2017
- Prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

2017  
10 MAI 2017  
10 MAI 2017

**Article 1**

A l'unanimité, de :

- Procéder à la modification du tableau des effectifs communaux pour la création de 33 postes de saisonniers pour l'été 2017,
- Prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRÉ  
Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint au Maire  
Yvan NAVARRO



- Transmis le 10 MAI 2017  
- Affiché le 10 MAI 2017

